

**CC Berry Loire Vauvise : Liste des servitudes d'utilité publique**

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
ARGENVIERES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIAEP de Sancergues	
ARGENVIERES	AS1	Périmètre de protection rapprochée du captage de « L'île du Lac » sur la commune d'Herry	arrêté préfectoral du 27 mai 1998 modifié par arrêté préfectoral du 11/08/2000	Agence Régionale de Santé du Centre (ARS) 6 place de la Pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
ARGENVIERES	EL2 bis	police et conservation du domaine public fluvial du canal latéral à la Loire	Code général de la propriété des personnes publiques : article L 2111-10 consistance du domaine public artificiel articles L 2122-1 à 16 utilisation du domaine public articles L 2124-6 à L 2124-15 utilisation du domaine public articles L 2132-5 à 11 police de la conservation prise d'eau article L 2142-1 déclassement du domaine public fluvial article L 3111-2 inaliénabilité du domaine public fluvial article L 5261-2 régime domanial des eaux article 5331-15 utilisation des eaux du domaine public	VNF Direction Territoriale Centre-Bourgogne 13 avenue Albert 1er CS 36229 21062 DIJON Cédex  dt.centrebourgogne@vnf.fr 03 45 34 13 00	
ARGENVIERES	EL3	la Loire servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire 5 rue des Paty 58000 NEVERS	
ARGENVIERES	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 ave de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
ARGENVIERES	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du fleuve « Loire ») Val de la Charité	arrêté préfectoral le 11 juin 2002	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
ARGENVIERES	T7	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique	Code de l'Aviation Civile Art R 244-1 et D244-2 à D244-4	DGAC SNIA-Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais Cédex	
BEFFES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP de Sancergues	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BEFFES	EL3	la Loire servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire 5 rue des Paty 58000 NEVERS	La servitude EL2 bis relative à la Loire et au canal latéral à la Loire est supprimée et remplacée par le PPRI de la Loire – Val de La Charité approuvé par arrêté n°2002-1-590 du 11 juin 2002. Ce PPRI doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme et remplacé le plan des surfaces submersibles (PSS) du 4 septembre 1975. Les zones d'aléas prescrites par le PPRI de La Loire intègrent le canal latéral à la Loire pour la commune de Beffes. Il est annexé au Plan Local d'Urbanisme et remplacé le plan des surfaces submersibles (PSS) du 4 septembre 1975. Les zones d'aléas prescrites par le PPRI de La Loire intègrent le canal latéral à la Loire pour la commune de Beffes.
BEFFES	EL7	RD 45 (approuvé le 26 mai 1924)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
BEFFES	I4	- réseaux de transport : * liaison 225 kv N°1 Garchizy - Gien - Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE-GMR Champagne Morvan 10 route de Luyères 10150 CRENEY	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BEFFES	I4	- réseaux de transport : * liaison 63 kv N°1 Beffes – Garchizy	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie</li> <li>- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique</li> <li>- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* réseaux de transport</li> <li>RTE-GMR Champagne Morvan</li> <li>10 route de Luyères</li> <li>10150 CRENEY</li> </ul>	
BEFFES	I4	- réseaux de transport : * liaison 63 kv N°1 Beffes - Garchizy – Perroy	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie</li> <li>- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique</li> <li>- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* réseaux de transport</li> <li>RTE-GMR Champagne Morvan</li> <li>10 route de Luyères</li> <li>10150 CRENEY</li> </ul>	
BEFFES	I4	- réseaux de transport : * poste de transformation d'énergie électrique, 63 kv Beffes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie</li> <li>- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique</li> <li>- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* réseaux de transport</li> <li>RTE-GMR Champagne Morvan</li> <li>10 route de Luyères</li> <li>10150 CRENEY</li> </ul>	
BEFFES	I4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réseaux de distribution</li> <li>- lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension)</li> <li>- lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie</li> <li>- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique</li> <li>- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* réseaux de distribution</li> <li>ENEDIS – Accueil</li> <li>Raccordement Electricité</li> <li>47 avenue de St Mesmin</li> <li>BP 87716</li> <li>45077 ORLEANS Cédex 9</li> </ul>	
BEFFES	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du fleuve « Loire ») Val de la Charité	arrêté préfectoral le 11 juin 2002	<ul style="list-style-type: none"> <li>DDT 18/SER</li> <li>6 place de la pyrotechnie</li> <li>CS 20001</li> <li>18019 Bourges</li> </ul>	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BEFFES	PT3	Câble RG 18.68	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BEFFES	PT3	Câble RG 18.37	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BEFFES	T7	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique	Code de l'aviation civile Art R244-1 et D244-2 à D244-4	DGAC SNIA-Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais Cédex	
CHARENTONNAY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIAEP de Sancergues	
CHARENTONNAY	EL7	RD 51 Lieu-dit Asnins – Approbation du 18/03/1882 (Arrêté non pris au 15/12/2016, échanges avec le CD en cours)	Décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
CHARENTONNAY	EL7	RD 72 Route de Sancergues – Approbation du 06/07/1869 (Arrêté non pris au 15/12/2016, échanges avec le CD en cours)	Décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
CHARENTONNAY	I4	- réseaux de transport : * liaison 225 KV N°1 Garchizy - Gien – Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE- GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
CHARENTONNAY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CHARENTONNAY	PT1	Centre de Charentonnay / Les Mallets zone de garde radioélectrique r = 500 m zone de protection radioélectrique r = 1500 m	Décret du 03/02/2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
CHARENTONNAY	PT2	Centre de Charentonnay / Les Mallets zone secondaire de dégagement r = 300 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
CHARENTONNAY	PT2	Liaison hertzienne de Nérondes / Le Chêne Creux à Charentonnay / Les Mallets zone spéciale de dégagement l = 119 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
CHARENTONNAY	PT3	Câble GD 7202	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHARENTONNAY	PT3	Câble RG 18142	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHARENTONNAY	PT3	Câble RG 18.65	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHARENTONNAY	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
CHARENTONNAY	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
CHARENTONNAY	T7	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement aéronautiques	Code de l'aviation civile Art R244-1 et D244-2 à D244-4	DGAC SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais Cédex	
COUY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP de Nérondes	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
COUY	EL7	RD 72 en agglomération – Approbation du 19/08/1884	*routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
COUY	EL7	RD 72 E en agglomération – Approbation du 19/08/1884	*routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
COUY	EL7	RD 53 en centre bourg - Approbation du 29/05/1889	*routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
COUY	EL7	RD 53 lieu-dit « Les Hiottes » -Approbation du 22/04/1884	*routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
COUY	EL7	RD 53 lieu-dit Pignoux – Approbation du 28/03/1877	*routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
COUY	I4	- réseaux de distribution  - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
COUY	PT2	Centre d'émission de Couy zone primaire de dégagement r = 100 m	Décret du 6 mars 1998	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
COUY	PT2	Liaison hertzienne de Neuvy deux Clochers / Les Usages à Nérondes / le Chêne Creux zone spéciale de dégagement l = 156 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
COUY	PT3	Câble RG 18142	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
COUY	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
COUY	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
COUY	T7	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique	Code de l'aviation civile Art R244-1 et D244-2 à d244-4	DGAC SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais Cédex	
GARIGNY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP de Sancergues	
GARIGNY	AC1	église Notre Dame : inscription par arrêté du 7 août 2015 à l'exception de la porte occidentale Porte occidentale : classement par arrêté 22 octobre 1913	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
GARIGNY	EL7	RD 81 Route de Marseille les Aubigny - approbation du 22/04/1884 (Arrêté non pris au 15/12/2016, échanges avec le CD en cours)	Décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes Pyramides Route de Guerry 18000 Bourges	
GARIGNY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS -Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
GARIGNY	PT2	Liaison hertzienne de Nérondes / Le Chêne Creux à Charentonnay / Les Mallets zone spéciale de dégagement l = 119 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
GARIGNY	PT3	Câble RG 18160	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
GARIGNY	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
GARIGNY	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
GARIGNY	T7	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique	Code de l'aviation civile Art R244-1 et D244-2 à D244-4	DGAC SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais Cédex	
GROISES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP de Sancergues	
GROISES	AC1	Périmètre de protection autour du château de Billeron sur la commune de Lugny-Champagne inscrit par arrêté du 8 mars 1995	Loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
GROISES	EL7	RD 44 La Grande Métairie – Le Moulin – Route de Sancergues – Approbation du 22/04/1884 (Arrêté non pris au 15/12/2016, échanges avec le CD en cours)	Décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
GROISES	EL7	RD 51 Route de Feux – Approbation du 22/04/1884 (Arrêté non pris au 15/12/2016, échanges avec le CD en cours)	Décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
GROISES	I4	- réseaux de transport : * liaison 225 KV N°1 Garchizy - Gien - Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE-GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 Ingre	



Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
GROISES	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
GROISES	PT3	Câble RG 18118	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
GROISES	PT3	Câble RG 18.65	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
GROISES	T7	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement aéronautiques	Code de l'aviation civile Art R244-1 et D244-2 à D244-4	DGAC SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais Cédex	
HERRY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP de Sancergues	
HERRY	AC1	Périmètre de protection du château de Mouron à Vesves-sur-Loire (58)	Loi du 31 décembre 1913 Arrêté du 17 mars 2006	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
HERRY	AC1	Eglise Saint Loup : Choeur et transept (cad BD 201) inscription par arrêté du 2 mars 1926	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
HERRY	AS1	captage «les Sables»	AP du 8 novembre 2011	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
HERRY	AS1	captage « l'île du Lac »	AP du 27 mai 1998	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
HERRY	EL2 bis	police et conservation du domaine public fluvial du canal latéral à la Loire	Code général de la propriété des personnes publiques : article L 2111-10 consistance du domaine public artificiel articles L 2122-1 à 16 utilisation du domaine public articles L 2124-6 à L 2124-15 utilisation du domaine public articles L 2132-5 à 11 police de la conservation prise d'eau article L 2142-1 déclassement du domaine public fluvial article L 3111-2 inaliénabilité du domaine public fluvial article L 5261-2 régime domanial des eaux article 5331-15 utilisation des eaux du domaine public	VNF Direction Territoriale Centre-Bourgogne 13 avenue Albert 1er CS 36229 21062 DIJON Cédex	
HERRY	EL3	la Loire servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire 5 rue des Paty 58000 NEVERS	
HERRY	EL7	RD 7- rue de l'abreuvoir - décision du 21/08/1875	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide rue de Guerry 18000 Bourges	
HERRY	EL7	RD 52 – Les Saulets – les Gravats – rue de la Garenne - décision du 21/08/1888	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide rue de Guerry 18000 Bourges	
HERRY	EL7	RD 920 rue du Prieuré - décision du 21/08/1875	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide rue de Guerry 18000 Bourges	
HERRY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA aériennes (moyenne tension) - lignes HTA - BTB et BTA souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
HERRY	I4	- réseaux de transport : * liaison 63 KV N°1 Charité sur Loire(la) - Sancerre	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE-GMRChampagne Morvan 10 route de Luyères 10150 Creney	
HERRY	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du fleuve « Loire ») Val de la Charité	arrêté préfectoral le 11 juin 2002	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
HERRY	PT3	Câble RG 18-87	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
HERRY	PT3	Câble RG 18-40	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
HERRY	T7	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement aéronautiques	Code de l'aviation civile Art R244-1 et D244-2 à D244-4	DGAC SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais Cédex	
JUSSY-LE-CHAUDRIER	A4	la Vauvise (arrêté du 11/07/1988) passage des engins mécaniques d'entretien l = 4 m	code rural : articles 100 et 101 - décret n° 59-96 du 7 janvier 1959 relatif au passage des engins mécaniques d'entretien sur les berges et dans le lit des cours d'eau non domaniaux largeur 4 m complété par : - décret n° 60-419 du 25 avril 1960 et la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 code de l'urbanisme - articles L.421-1, L.422-1, R.421-38-16 et R.422-8	D.D.T/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
JUSSY-LE-CHAUDRIER	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP de Sancergues	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
JUSSY-LE-CHAUDRIER	AC1	Commanderie des Bordes : chapelle, en totalité, y compris ses salles souterraines et leur escalier d'accès ; tour subsistant du logis du commandeur (cad AR 100, 101) ; porte couverte d'un linteau décoré d'un arc en accolade, pratiquée dans le mur mitoyen séparant l'ancien jardin et l'ancienne basse-cour, entre la parcelle AR 12 et AR 101, au lieu-dit "château des Bordes" inscription par arrêté du 19 juillet 1995	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
JUSSY-LE-CHAUDRIER	EL7	RD 920 (approuvé le 28 mars 1860 dans la traversée du bourg)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
JUSSY-LE-CHAUDRIER	I4	- réseaux de transport : * liaison 225 KV N°1 Garchizy - Gien – Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Champagne Morvan 10 route des Luyères 10150 Creney	
JUSSY-LE-CHAUDRIER	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BTaériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
JUSSY-LE-CHAUDRIER	PT2	Station de St Martin des Champs/Nevers zone primaire de dégagement : r = 400 m zone secondaire de dégagement : r = 2000 m	- décret du 10 mai 1979	DGAC SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais Cédex	
JUSSY-LE-CHAUDRIER	PT3	Câble RG 18.68	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
JUSSY-LE-CHAUDRIER	PT3	câble FO 18516	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
JUSSY-LE-CHAUDRIER	PT3	câble FO 18517	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
JUSSY-LE-CHAUDRIER	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
JUSSY-LE-CHAUDRIER	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
JUSSY-LE-CHAUDRIER	T7	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement aéronautiques	Code de l'aviation civile Art R244-1 et D244-2 à D244-4	DGAC SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais Cédex	
LUGNY-CHAMPAGNE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP de Sancergues	
LUGNY-CHAMPAGNE	AC1	Château de Billeron : façades et toitures du château ; anciens jardins ; cour : sol, murs et grilles ; pigeonnier et seconde tour ; façades et toitures des bâtiments de la basse-cour : logis, grange, étable ; basse-cour : sol, murs et grille d'entrée ; chapelle en totalité (cad. B 269, 272, 274, 275) inscription par arrêté du 8 mars 1995	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LUGNY-CHAMPAGNE	EL7	RD 51 – le Bourg - approbation du 18/08/1886 (Arrêté non pris au 15/12/2016, échanges avec le CD en cours)	Décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
LUGNY-CHAMPAGNE	EL7	RD 51E – Route de Baugy - approbation du 18/08/1886 (Arrêté non pris au 15/12/2016, échanges avec le CD en cours)	Décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LUGNY-CHAMPAGNE	I4	- réseaux de transport : * liaison 225 KV N°1 Garchizy - Gien – Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
LUGNY-CHAMPAGNE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
LUGNY-CHAMPAGNE	PT3	Câble RG 18.65	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LUGNY-CHAMPAGNE	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP20 35998 RENNES Cédex 9	
LUGNY-CHAMPAGNE	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP20 35998 RENNES Cédex 9	
LUGNY-CHAMPAGNE	T7	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement aéronautiques	Code de l'aviation civile Art R244-1 et D244-2 à D244-4	DGAC SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais Cédex	
PRECY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP de Sancergues	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
PRECY	EL7	RD 48 – rue Principale Approbation du 18/05/1876 (Arrêté non pris au 15/12/2016, échanges avec le CD en cours)	Décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
PRECY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
PRECY	PT3	câble FO 18517	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
PRECY	PT3	Câble RG 18160	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
PRECY	PT3	Câble RG 18148	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
PRECY	PT3	Câble RG 18.68	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
PRECY	PT3	câble FO 18516	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
PRECY	T7	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement aéronautiques	Code de l'aviation civile Art R244-1 et D244-2 à D244-4	DGAC SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais Cédex	
SAINT-LEGER-LE-PETIT	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP de Sancergues	
SAINT-LEGER-LE-PETIT	AS1	Captage P2 « Bord de Loire » avec périmètres de protection rapprochée (PR1, PR2 et PR3)	- arrêté préfectoral n°800-1-2006 du 20 juin 2006 modifiant les arrêtés du 10 juillet 2002 et du 21 juillet 2003	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 BOURGES	
SAINT-LEGER-LE-PETIT	EL2 bis	police et conservation du domaine public fluvial du canal latéral à la Loire	Code général de la propriété des personnes publiques : article L 2111-10 consistance du domaine public artificiel articles L 2122-1 à 16 utilisation du domaine public articles L 2124-6 à L 2124-15 utilisation du domaine public articles L 2132-5 à 11 police de la conservation prise d'eau article L 2142-1 déclassement du domaine public fluvial article L 3111-2 inaliénabilité du domaine public fluvial article L 5261-2 régime domanial des eaux article 5331-15 utilisation des eaux du domaine public	VNF Direction Territoriale Centre-Bourgogne 13 avenue Albert 1er CS 36229 21062 DIJON Cédex	
SAINT-LEGER-LE-PETIT	EL3	la Loire servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire 5 rue des Paty 58000 NEVERS	
SAINT-LEGER-LE-PETIT	I4	- réseaux de transport : * liaison 225 KV N°1 Garchizy - Gien – Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-LEGER-LE-PETIT	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex	



Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-LEGER-LE-PETIT	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du fleuve « Loire ») Val de la Charité	arrêté préfectoral le 11 juin 2002	DDT18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
SAINT-LEGER-LE-PETIT	T7	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement aéronautiques	Code de l'aviation civile Art R244-1 et D244-2 à D244-4	DGAC SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-MARTIN-DES-CI	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP de Sancergues	
SAINT-MARTIN-DES-CI	AC1	Eglise Saint Jacques et Saint Cyr sur la commune de Sancergues (cad. C2, 219) – inscription par arrêté du 24 février 1926	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-MARTIN-DES-CI	EL7	RD 920 – Route d'Herry – Approbation du 17/08/1875 (Arrêté non pris au 15/12/2016, échanges avec le CD en cours)	Décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-MARTIN-DES-CI	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA aériennes (moyenne tension) - lignes HTA - BTB et BTA souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex	
SAINT-MARTIN-DES-CI	PT2	Station de St Martin des Champs - Nevers zone primaire de dégagement - r = 400 m zone secondaire de dégagement - r = 2000 m	Décret du 10 mai 1979	DGAC SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais Cédex	
SAINT-MARTIN-DES-CI	PT3	fibre optique : FO 18516	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-MARTIN-DES-CI	PT3	Câble GD 7202	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-MARTIN-DES-CI	PT3	câble RG 18.40	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-MARTIN-DES-CI	T7	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement aéronautiques	Code de l'aviation civile Art R244-1 et D244-2 à D244-4	DGAC SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais Cédex	
SANCERGUES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIAEP de Sancergues	
SANCERGUES	AC1	Eglise Saint Jacques et Saint Cyr (cad. C2, 219) inscription par arrêté du : 24 février 1926	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SANCERGUES	EL7	RD 44 – rue de la Camuse- Approbation du 23/08/1876 (Arrêté non pris au 15/12/2016, échanges avec le CD en cours)	Décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des Routes Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
SANCERGUES	EL7	RD 72 – rue des Plantes – Approbation du 29/04/1930 (Arrêté non pris au 15/12/2016, échanges avec le CD en cours)	Décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des Routes Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
SANCERGUES	EL7	RD 6 – avenue de la Libération – Approbation du 08/06/1909 (Arrêté non pris au 15/12/2016, échanges avec le CD en cours)	Décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des Routes Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SANCERGUES	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex	
SANCERGUES	PT1	Centre de Charentonnay / Les Mallets zone de garde radioélectrique r = 500 m zone de protection radioélectrique r = 1500 m	Décret du 03/02/2012	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
SANCERGUES	PT2	Station de St Martin des Champs - Nevers (zone primaire de dégagement - r = 400 m) zone secondaire de dégagement - r = 2000 m	Décret du 10 mai 1979	DGAC SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais Cédex	
SANCERGUES	PT3	Câble RG 18.65	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SANCERGUES	PT3	Câble RG 18142	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SANCERGUES	PT3	câble RG 18.40	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SANCERGUES	PT3	fibre optique : FO 18515	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SANCERGUES	PT3	fibres optiques : FO 18516	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SANCERGUES	PT3	Câble GD 7202	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SANCERGUES	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
SANCERGUES	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
SANCERGUES	T7	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement aéronautiques	Code de l'aviation civile Art R244-1 et D244-2 à D244-4	DGAC SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais Cédex	
SEVRY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP de Nérondes	
SEVRY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
SEVRY	PT3	Câble GD 7202	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SEVRY	PT3	Câble RG 18142	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SEVRY	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civil	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
SEVRY	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
SEVRY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	